



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Domages collatéraux de la fièvre catarrhale ovine

Question écrite n° 5526

Texte de la question

M. Hubert Brigand attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les dommages collatéraux de la fièvre catarrhale ovine (FCO). En effet, depuis l'été 2024, le département de Côte-d'Or a subi l'arrivée de la FCO, avec une multiplication des cas de FCO-3 et de FCO-8. Cette situation a causé une surmortalité chez les ovins et les bovins, des avortements, de nombreuses reproductrices vides et une baisse de productivité entraînant des impacts économiques non négligeables sur les exploitations sans indemnisation. Les conséquences incluent également des causes indirectes par le manque d'animaux de renouvellement présents pour les prochaines campagnes et une baisse concrète des ventes en automne. Même si les chiffres resteront à affiner en fin d'hiver, les représentants des agriculteurs dans le département estiment qu'il pourrait manquer entre 6 et 8 % de veaux par rapport à l'an dernier, ce qui viendrait déstabiliser encore plus l'équilibre économique de leurs exploitations et de toute une filière en pleine décapitalisation. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour répondre à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Brigand](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5526

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2124